



Échanges électoraux

La Tribune de l'ADRER porte bien son nom aujourd'hui. Elle publie "in extenso" en pensant qu'ils pourront éclairer le débat en cours, les échanges intervenus entre les deux listes en présence pour les élections municipales du 15 mars prochain.

Il s'agit de la reprise de la page face book de la liste "Poursuivons ensemble" (Thierry Pauchet), reprenant deux des thèmes évoqués par la liste "Partageons l'avenir" (Nathalie Giraud) :

- le personnel communal et
- les finances communales.

Début de citation

« Le 28 février, Nathalie GIRAUD et son équipe «Partageons l'Avenir» ont tenu une réunion publique afin de présenter leur analyse de la situation communale.

Certains éléments évoqués à cette occasion appellent toutefois des précisions sur plusieurs points importants.

PIÈCE N°1 – LE PERSONNEL

Observation liste Giraud

Citation de la liste de Nathalie GIRAUD – « Partageons l'avenir », concernant le personnel au sein de la mairie :

« Nous avons eu énormément de nouveaux recrutements, d'ailleurs dont on peine un peu à comprendre les raisons : 40 salariés permanents contre 17 en 2014 ! »

Réponse liste Pauchet

Voici les éléments factuels :

- En 2014, l'effectif permanent (hors saisonniers) était de **29 fonctionnaires** - la liste nominative est disponible.
- En 2026, l'effectif réel est de **32 agents en activité** : 22 fonctionnaires (dont 2 à mi-temps) et 10 agents contractuels (CDD).

En 12 ans, l'effectif permanent est donc passé **de 29 à 32 agents**.

Ces recrutements correspondent notamment à 1 responsable communication / cérémonies / événements, 1 policier municipal et 1 responsable plages et ZMEL.

Il convient également de préciser que 3 agents sont en disponibilité (sans rémunération versée par la commune) et 5 agents sont en arrêt longue durée (salaires remboursés en tout ou partie par les assurances)

Une méconnaissance des règles de la gestion du personnel des collectivités peut conduire à un chiffre global de 40 personnes, mais le nombre réel d'agents en activité est bien de 32.

Quant à l'augmentation de la masse salariale, son évolution s'explique principalement par des facteurs nationaux et réglementaires :

- Revalorisations du point d'indice de la fonction publique (alors qu'il était gelé depuis 2018, il a augmenté de +3.5% en 2022 et +1.5% en 2023)
- Reclassements de carrière et mesures gouvernementales (dont bonification indiciaire en 2024)
- Hausse progressive des cotisations retraite (CNRACL)
- Mise en place du régime indemnitaire des filières technique et administrative
- Service d'astreinte du service technique (depuis 2022)

À cela s'ajoutent :

- Les participations obligatoires de la commune (mutuelles, prévoyance, assurances, titres-restaurant...)
- L'intégration dans la masse salariale de postes auparavant comptabilisés en prestations de services (ex : maîtres-nageurs sauveteurs)
- L'intégration de certains agents auparavant rattachés à des budgets annexes

Ces éléments expliquent l'évolution budgétaire constatée.

Sur les pistes évoquées :

Observation liste Giraud

« Alors je vais donner quelques pistes sur le personnel... ce que nous pouvons faire c'est geler les recrutements et ne pas remplacer les gens qui s'en vont... Ensuite on peut faire évoluer le contenu des postes en formant les gens... »

Réponse liste Pauchet

Toute évolution des effectifs (non-remplacement des départs, modification des postes) nécessite une analyse précise de la charge de travail et des obligations réglementaires. Cela ne se décrète pas.

En matière de formation, **la commune mène déjà une politique active.**

Sur la seule année écoulée, les agents ont bénéficié des formations suivantes :

- Formation d'intégration de 8 jours obligatoire pour tous les agents stagiaires,
- Préparation au concours et examen de rédacteur : 2 agents formation
- Elections et état civil : 10 jours
- Bases des finances publiques – les escroqueries- les régies : 10 jours



- Premiers secours : 15 agents
 - Les bases de l'électricité : 10 agents
 - L'hygiène en restauration collective : 5 jours
 - Nombreux webinaires suivis par l'ensemble des agents
 - Etc
-

Sur la mutualisation :

Observation liste Giraud

« On pourrait aussi utiliser la mutualisation intercommunale »

Réponse liste Pauchet

La mutualisation existe déjà largement dans les collectivités, notamment via :

- Plusieurs syndicats intercommunaux et structures spécialisées
- Des marchés groupés avec d'autres communes
- Des services partagés avec la Communauté de Communes (archives, fiscalité, DPD, SIG, subventions...)
- Des conventions avec le Centre de Gestion du Var (CDG83)

Ces dispositifs sont pleinement intégrés dans le fonctionnement communal.

Les agents municipaux œuvrent quotidiennement au service des administrés. La gestion des ressources humaines est un sujet important qui mérite des échanges sereins et fondés sur des éléments précis.

Nous aurons l'occasion d'aborder notamment le sujet de la gestion des personnels **lors de la réunion publique du 7 mars à 18 h à la salle des fêtes.**

PIECE N° 2 - LES FINANCES

Citation de la liste de Nathalie GIRAUD - " Partageons l'avenir " concernant les finances :

Observation liste Giraud

Les recettes :

« Deuxième source, et le prix du foncier qui monte. 19,91 % la taxe foncière n'a jamais changé au Rayol. Mais le prix du terrain augmente, donc nos impôts augmentent ! »

Réponse liste Pauchet

Effectivement le taux de 19,91 % n'a pas changé, mais c'est la taxe d'habitation et pas la taxe foncière qui elle, est de 28,63 %, c'est-à-dire dans la moyenne du golfe qui est à 29,2 %. Par contre, ce pourcentage s'applique sur une base fixée par l'Etat, et n'est absolument pas corrélé sur l'évolution du prix des terrains !

Observation liste Giraud

« Enfin pour fonctionner, il faut acheter. On achète des prestations, on achète du matériel bien normal. Jusque-là rien d'anormal, sauf que les achats c'est + 138 % »

Réponse liste Pauchet

Le compte 011 - Charges générales du CFU (Compte Financier Unique) 2023 fait apparaître des dépenses à hauteur de 1 110 434.38 € contre 1 300 636.13 € en 2024 soit : + 15 % et non pas 138 %.

Observation liste Giraud

« donc vous avez bien compris les dépenses ont fortement augmenté. Et j'ajouterai le Cœur de Village. Parce que ce cœur sur lequel un travail phénoménal a été fait, et c'est des études, c'est des tests... »

Réponse liste Pauchet

Les frais engendrés pour ce projet correspondent au travail nécessaire pour monter un projet quel qu'il soit : relevé topographique, bornage, études CAUE... pour un montant d'environ 5 000 euros. Ces documents seront toujours utiles, et ce sont les seules dépenses. Tous les autres frais ont été pris en charge par le bailleur.

Observation liste Giraud

« Alors aujourd'hui on vous dit : on est à l'équilibre. Mais ça veut dire quoi être à l'équilibre pour une mairie ? L'important c'est surtout qu'on ait les moyens d'investir pour demain... et en fait comment cela se passe ? Eh bien simplement la différence entre les recettes et les dépenses permet de gérer une cagnotte... et depuis 2021, vous l'avez bien compris, les dépenses ont beaucoup augmenté et donc notre capacité à mettre de côté s'est amenuisée... ».

Réponse liste Pauchet

Il ne faut pas confondre le budget avec le compte administratif (maintenant CFU). La seule chose qui est à l'équilibre, c'est le budget, et c'est une obligation pour toutes les communes. Le compte administratif a toujours été positif en dégageant des excédents qui permettent d'abonder l'investissement. Moyenne des excédents de fonctionnement annuels de 2020 à 2025 : 583 310 €

En fait cet excédent (recettes – dépenses) c'est ce que l'on appelle l'épargne brute.

L'épargne brute divisée par l'encours de la dette nous donne le ratio de la capacité de désendettement. Pour le Rayol-Canadel, le ratio est de 2, c'est à dire très faible, ce qui laisse des capacités d'emprunts importantes.

Observation liste Giraud

« Les ventes de terrains. Nous en avons parlé : 5, millions d'euros. Et par contre qu'est-ce qu'on a fait de cet argent ? Il n'y a pas de transparence aujourd'hui. Personne ne sait où ça va, ça n'est pas fléché. En tout cas ce n'est pas communiqué. »

Réponse liste Pauchet

Toutes les opérations patrimoniales, notamment vente ou achat de terrain, passent obligatoirement par une délibération du Conseil Municipal. C'est donc connu et communiqué, et c'est sur le site de la mairie.

Les principales ventes de terrain ont été :

- Le terrain vendu à AKTIMO (vente signée par mon prédécesseur)
- L'immeuble de la pharmacie
- 3 terrains constructibles qui ne pouvaient être destinés qu'à des maisons
- Le reste correspond à des délaissés de lotissements ou du chemin de fer de Provence ;

Tout l'argent issu de ces ventes a été investi dans l'achat ou la rénovation du patrimoine :

- Achat du tennis
- Terrain Hôtel Centro
- 2 commerces
- Local pour la MAM (Maison des Assistantes Maternelles)
- Terrain agrandissement du cimetière
- Le poste de secours du Rayol (garage)
- ...

Le reste correspond à des petits terrains ou des voies communales, le long de la voie verte pour les travaux, des morceaux de drayes...

A cela s'ajoute les rénovations du patrimoine : Nécropole, garage de la police municipale, étanchéité mairie, enfouissement des réseaux, extension du réseau d'assainissement, création de murets, passages piétons, jeux d'enfants, city-stade, climatisation école et certains bureaux, vigie Canadel, accès plage et escaliers, muret place Goy, réfection Canadéla, logements communaux, vidéo-protection, etc...

Observation liste Giraud

« Tout marché doit faire l'objet d'une mise en concurrence. Pour les petites dépenses il faut demander plusieurs devis »

Réponse liste Pauchet

Tout marché de la commande publique est encadré par des règles, et la mise en concurrence est obligatoire.

De plus, ces marchés passent par une commission d'appel d'offres dans laquelle l'Etat est représenté, et le contrôle de légalité de la préfecture contrôle l'application des règles.

Pour les petites dépenses, il y a des marchés à bons de commande, le SIVAAD, l'UGAP, et sinon il y a toujours plusieurs devis sollicités par les services.

En conclusion, toutes les recettes et les dépenses sont systématiquement contrôlées par la Direction des Finances Publiques à travers le service de trésorerie.

Ces mêmes services contrôlent et certifient le CFU (compte administratif annuel de la commune).

Observation liste Giraud

« Je voudrais que vous ne reteniez qu'une seule chose : c'est que la commune doit reprendre le contrôle de ses finances... Notre ambition c'est de préserver notre capacité d'investissement pour réaliser tous les projets »

Réponse liste Pauchet

Nous voudrions que nous ne reteniez qu'une seule chose : le contrôle des finances est exemplaire, reconnu par les services de l'Etat, et notre capacité d'investissements est intacte et permettra (avec les subventions) de continuer à réaliser les projets de la commune ».

Fin de citation
